

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE TARENDAISE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 19 avril 2022

Nombre de délégués en exercice : 27

Nombre de délégués présents : 15

Nombre de délégués excusés : 7

Nombre de délégués absents : 5

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votes : 20

Secrétaire de séance : Guillaume CRUCE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'Audience de la MCI à Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

Présents :

HAUTECOUR : Daniel BURLET

LES BELLEVILLE : Donatienne THOMAS (*pouvoir de Florence BONNEFOY-CUDRAZ*),
Hubert THIERY (*pouvoir de Claude JAY*), Sandra FAVRE (*pouvoir de Noëlla JAY*),
Marie-Pierre FREMIOTMOUTIERS : Fabrice PANNEKOUCKE (*pouvoir de Fabienne BLANC-TAILLEUR*)
Nouare KISMOUNE, Florence SCARPETTA, Marie-Christine BERMOND,
Guillaume CRUCE, Hakima DUJARDIN, Claude JOLLET

NOTRE DAME DU PRE : Jean-Paul DE BORTOLI

SALINS-FONTAINE : Françoise CROUSAZ (*pouvoir de Christian ROCTON*)

SAINT MARCEL : Gilles VIVET

Excusé :LES BELLEVILLE : Claude JAY (*pouvoir à Hubert THIERY*), Noëlla JAY (*pouvoir à Sandra FAVRE*),
Florence BONNEFOY-CUDRAZ (*pouvoir à Donatienne THOMAS*)

MOUTIERS : Eric LAURENT, Aïcha DEMONNAZ

SALINS-FONTAINE : Fabienne BLANC-TAILLEUR (*pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE*),
Christian ROCTON (*pouvoir à Françoise CROUSAZ*)**Absents :**

LES BELLEVILLE : Aurélien ASTRE, Georges DANIS, Romain SOLLIER

MOUTIERS : Chantal MARTIN

SAINT MARCEL : Daniel CHARRIÈRE

ADMINISTRATION GENERALE - Rapporteur : Fabrice PANNEKOUCKE

1) Nomination secrétaire de séance

Guillaume CRUCE est nommé secrétaire de séance

2) Approbation PV du 8 avril 2022

Le Conseil Communautaire demande approuve le procès verbal après corrections

3) Décisions prises

a) par le Président en vertu de sa délégation entre le 18/03/2022 et le 14/04/2022

DATE	SERVICE	TIERS	OBJET	MONTANT TTC
18/03/2022	Activité de Pleine Nature	PIC BOIS	Signalétique panneau été les bruyères	1 400,53
12/04/2022	Activité de Pleine Nature	ONF	Remise en état sentiers du Dorons dégâts hivernaux	2 300,58
12/04/2022	Activité de Pleine Nature	SERRURERIE THIERRY TISSOT	Barbecue plan d'eau Hautecour	3 702,14
25/03/2022	Administration générale	DEMATIS	Abonnement E-légalité actes	216,00
31/03/2022	Administration générale	BUREAU VALLEE	Chaise de bureau	242,00
04/04/2022	Administration générale	SELLERIE BAUDE	Cloche alpine concours vallée de Tarentaise 2022	248,50
28/03/2022	Bâtiments	PAARTNER FORMATION	Formation hab non élec initiale opérations d'ordre électrique	696,00
28/03/2022	Bâtiments	PAARTNER FORMATION	Formation préparation et présentation examen AIPR opérateur	228,00
31/03/2022	Bâtiments	PAARTNER FORMATION	Formation échafaudages roulants	559,20
14/04/2022	Déchets	MANUTAN	Combinaison amiante déchetterie	110,22
14/04/2022	Déchets	SERVI PRO	Boulonneuse à chocs	606,50
14/04/2022	Déchets	QUADRIA	Colonne à huile	5 597,76
14/04/2022	Déchets	SERVI PRO	Vêtement travail	1 155,06
14/04/2022	Déchets	METIS LEVAGE	Réparation grappin Menuires	5 224,80
18/03/2022	Enfance/Jeunesse	AMIS DU CINÉMA	Sortie cinéma du 21 et 26 avril 2022	234,00
23/03/2022	Enfance/Jeunesse	NATURE GAMES	Laser Game du 21 04 2022	527,00
24/03/2022	Enfance/Jeunesse	SARAZIN THIERRY	Jeux en bois	125,00
01/04/2022	Enfance/Jeunesse	WALIBI	Sortie Walibi du 8 07 2022	648,00
17/03/2022	Equipements sportifs	E2S	Remplacement moteur extracteur fumées gymnase Tartarat	1 396,80

25/03/2022	Equipements sportifs	LOC NACELLE	Location nacelle pour rénovation énergétique gymnases Bardassier et Tartarat	834,60
28/03/2022	Equipements sportifs	SANITHERM	Reprise tuyauterie gaz gymnase Bardassier	595,85
29/03/2022	Equipements sportifs	COSEEC	Entretien terrain foot 2022	9 708,00
29/03/2022	Equipements sportifs	COSEEC	Entretien foot arrosage et hivernage 2022	966,00
29/03/2022	Equipements sportifs	COSEEC	Tonte robotisée terrain foot 2022	7 080,00
04/04/2022	Equipements sportifs	ASDECOUP	Forages pour poteaux volley gymnase St Marcel	720,00
16/03/2022	Pôle culturel	SUNDERBOX	Impression billetterie	53,39
06/04/2022	Pôle culturel	COLACO	DVD Médiathèque	985,94
07/04/2022	Pôle culturel	LE PETIT MARMITON	Plateaux repas spectacle du 13 04 2022	610,50

b) par le Bureau en vertu de sa délégation

19 avril 2022	Objet
2022-14	Approbation de l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des locaux de la Maison France Services
2022-15	Approbation de la convention de collecte séparée des Articles de Sport et de Loisirs (ASL) avec la société Ecologic
2022-16	Approbation de la convention d'intervention pour les remplacements de personnel avec la société TRI-VALLÉES
2022-17	Approbation d'un devis pour la rénovation des dômes des conteneurs semi-enterrés de Val Thorens
2022-18	Choix de l'entreprise pour l'aménagement d'un débarcadère sur la parcelle du Département
2022-19	Approbation de la convention de partenariat tripartite entre la CCCT, l'association "Musique et Patrimoine en Tarentaise" et le Centre Culturel de Rencontre d'Ambronay
2022-20	Approbation du contrat de maîtrise d'oeuvre pour la réfection des berges du Doron des Belleville

lecture est faite

4) Délibération 64-2022

Actualisation de la délibération relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Filière technique

Mise au voix, approuvée à l'unanimité

Le Conseil communautaire :

MODIFIE l'article 2 du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) relatif au Complément Indemnitaire Annuel (CIA - part variable) selon les modalités suivantes (surlignées en jaune) :

Détermination du CIA par cadre d'emplois		
Groupes	Emplois concernés	Montants annuels maximum du CIA
Catégorie A - Cadres d'emplois des ingénieurs et des Attachés		
Groupe 1	Directeur général des services Directeur Général Adjoint	10 500
Groupe 2	Chef de service	7 500
Groupe 3	Chargé de mission	4 500
Catégorie B - Cadre d'emplois des animateurs, rédacteurs et techniciens		
Groupe 1	Coordinateur enfance jeunesse Chef de service	6 360
Groupe 2	Gestionnaire (Transport, APN ...)	2 400
Catégorie C - Adjoints administratifs, adjoints d'animation, adjoints techniques		
Groupe 1	Chargé des activités de pleine nature et équipements sportifs Responsable comptabilité Responsable de la médiathèque Responsable secteur enfance Responsable secteur jeunesse	1 800
Groupe 2	Agent d'exploitation bâtiments / Éclairage Animateur Enfance / Jeunesse Bibliothécaire Chauffeur de collecte Comptable Assistant RH Gardien de déchetterie Gardien de gymnase Secrétaire de direction / accueil Secrétaire polyvalente / accueil Secrétaire Ecole des Arts	1 200
Groupe 3	Animateur du tri et des déchets	900

5) Délibération 65-2022

Détermination des conditions d'utilisation des véhicules de service de la collectivité

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE les conditions d'utilisation des véhicules de la collectivité définies dans le règlement des véhicules de service ;

VALIDE le règlement des véhicules de service ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre tout acte visant à faire appliquer les dispositions de la présente délibération.

ACTIVITÉS PLEINE NATURE, ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET BÂTIMENTS - Rapporteur: Jean-Paul de BORTOLI

6) Délibération 66-2022

Approbation du principe de délégation de service public pour la gestion des courts et du club-house du tennis

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE le principe de délégation de service public de la gestion des courts de tennis et du club-house du complexe intercommunal de Moûtiers.

MANDATE Monsieur le Président pour engager toutes formalités à cet effet, et notamment la procédure adaptée de publicité et de mise en concurrence prévue par l'Article R312-1 du Code de la commande publique, à savoir, au minimum, la publication d'un avis d'appel public à la concurrence dans un journal d'annonce légales ou un journal spécialisé.

7) Délibération 67-2022

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de l'appel à projets "France Relance Auvergne-Rhône-Alpes Aménagements cyclables"

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

SOLLICITE une subvention maximale de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets "France Relance Auvergne-Rhône-Alpes Aménagements cyclables" pour l'ouvrage d'art "estacade"

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

8) Délibération 68-2022

Motion portant maintien de demande de subvention auprès du Département pour les aménagements cyclables

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

REAFFIRME sa demande de soutien auprès du Département de la Savoie dans l'attente du dépôt d'un dossier de subvention rectifié.

9) Délibération 69-2022

Attribution du marché d'entretien des sentiers pour le secteur Les Belleville

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

AUTORISE Monsieur le Président à signer ce marché avec Belleville Travaux Nature Loisirs pour un montant de 59 400€ TTC en vue de l'entretien des sentiers communautaires dans le secteur de Les Belleville.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, TRANSPORT ET MOBILITÉ - Rapporteur : Nouare KISMOUNE
--

10) Délibération 70-2022

Loi d'orientation des mobilités - compétence mobilité - approbation de la convention de coopération entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la CCCT

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention cadre de coopération en matière de mobilité avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour une durée de 6 ans, tacitement reconductible pour la même durée.

11) Délibération 71-2022

Loi d'orientation des mobilités - compétence mobilité - approbation de la convention de coopération entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la CCCT

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE la convention

AUTORISE Monsieur le Président à la signer, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

COURS D'EAU et GEMAPI - Daniel BURLET
--

12) Délibération 72-2022

Approbation de la demande de subvention par l'association La Gaule Tarine

Mise au voix, approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

DECIDE d'accorder une aide financière exceptionnelle à l'association La Gaule Tarine, AAPPMA de Moûtiers, à hauteur de 5 000 € pour la reconstruction d'un local d'écloserie et de nurserie.

AUTORISE Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président chargé de la GEMAPI à signer tout document nécessaire à l'attribution de cette subvention qui sera financée par le budget annexe GEMAPI.

DIVERS - Fabrice PANNEKOUCKE

13) Information sur le bilan définitif du Fonds Région Unie 2020-2021

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que le Fonds Région Unie (FRU) a été créé en 2020 pour apporter une réponse aux entreprises et aux associations ayant un besoin de trésorerie pendant la crise sanitaire.

Doté de 92 115 891 €, le FRU a été abondé par la Région (50%), la Banque des Territoires (13 %), les départements, EPCI et communes partenaires (37 %).

Monsieur le Président rappelle que la CCCT a participé en 2020 et 2021 au Fonds Région Unie en apportant une contribution globale de 20 000 € fléchée sur l'avance remboursable aux micro-entreprises et aux associations, ainsi qu'une contribution complémentaire de 6 666 € dans le cadre du Plan Montagne.

Sur le territoire de la CCCT, le total des aides attribuées en 2020 et 2021 s'élève à 871 763 €, correspondant à 115 dossiers selon la répartition suivante :

- Aide n°1 aux entreprises du secteur du tourisme, hébergement et restauration :
 - 91 dossiers attribués pour 414 847 €.
- Aide n°2 avance remboursable aux micro-entreprises et associations :
 - 15 dossiers attribués pour 377 000 €.

Il convient de noter que conformément à la convention de participation qui lie la Région et la CCCT, ces montants seront restitués progressivement à partir de 2023. La participation de la CCCT aux avances remboursables sera remboursée, déduction faite des créances irrécouvrables ou abandons de créances partiels ou total, au plus tard le 31 décembre 2026.

- Aides Montagne : 9 dossiers pour 79 916 € en 2021 dont
 - 7 dossiers d'aide aux entreprises nouvellement créées pour 59 916 €
 - aucun dossier d'aide aux centres de vacances
 - aucun dossier d'aide aux viticulteurs en difficulté
 - 2 dossiers d'aide aux acteurs économiques menacés de disparition pour 20 000 €.

Monsieur le Président ajoute enfin que sur 115 aides, 97 concernent des bénéficiaires dont le siège social est situé à Les Belleville, 14 à Moûtiers, 3 à Notre-Dame-du-Pré et 1 à Salins-Fontaine.

Moûtiers, le 26 avril 2022

Le Président
Fabrice PANNEKOUCKE

